

CMS - OPTION SERVICE GARDERIE SAISON 2024/2025

Entre la FDC14 et le détenteur du droit de chasse désigné ci-après :

Numéro de CMS :

Association / Société de :

Représentée par : Qualité :

Nom (Particulier) : Prénom :

Adresse : n° : Rue :

Code Postal : Localité :

Tél. :/...../...../...../..... Adresse Mail :@.....

DÉSIGNATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE PRÉSENT CONTRAT

Commune :

COMPOSITION DU TERRITOIRE

Nota : n'indiquer que les territoires à garder en fournissant une carte

BOIS : ha

CULTURES : ha

FRICHES : ha

PRAIRIES : ha

VERGERS : ha

Total Surface : ha

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Adhésion option Service Garderie : 150,00 €

Droit à l'hectare : 0,50 € x (surface à garder) = €

Total = €

MODALITÉS DE L'OPTION SERVICE GARDERIE

Cette option Service Garderie du contrat multiservices prévoit pour l'adhérent signataire les services suivants :

- **La surveillance de son territoire** et la garantie de 4 passages par saison de chasse
- **La mise en place d'un numéro dédié**
- **Des conseils sur les règles de sécurité aux responsables de battues**
- **Une facturation demi-tarif pour les interventions urgentes de la garderie** (limitées à 3 par contrat)
- **Une priorité donnée aux adhérents pour les interventions urgentes.**

Détails de la prestation proposée :

La surveillance des territoires correspond à 4 passages par saison de chasse d'un agent assermenté. Elle correspond à 1h00 de surveillance sur zone par passage. Si le signataire dispose de plusieurs territoires, il pourra demander à répartir ces passages selon sa préférence dans la limite de 4 passages par saison. En saison de chasse et dans la mesure du possible en fonction des contraintes liées au service, **ces passages pourront être programmés en prévenant par mail le service garderie, une semaine avant l'intervention**, en envoyant une carte de la zone à surveiller à l'adresse agent@fdc14.com

Les signataires du CMS option Service Garderie disposeront d'un numéro dédié pour contacter la Garderie (planification des passage et alerte).

Les conseils sur les règles de sécurité aux responsables de battues.

Des interventions urgentes payantes : les interventions déclenchées par appel téléphonique sous le signe de l'urgence (notamment pour constater une pratique de chasse sur autrui) seront désormais facturées à tous les adhérents de la Fédération. Les signataires du CMS option Service Garderie bénéficieront d'une facturation demi-tarif.

L'intervention urgente est **d'une heure sur place** avec 1 ou de 2 agents assermentés, suivant leur disponibilité. Les coûts liés au trajet et à la rédaction de la procédure sont inclus dans ce forfait.

Si les interventions urgentes ne permettent pas de contrôler les personnes suspectées, le prix de la prestation sera réduit de 50% et inclura 1h00 de surveillance sur place.

- **Prix d'une intervention urgente avec contrôle de chasseur : 150 €** (plein tarif 300€ *)
- **Prix d'une intervention urgente sans contrôle de chasseur : 75 €** (plein tarif 150€ *)

**Prix indiqué pour les non-adhérents de l'option Service Garderie*

La facturation à demi-tarif des interventions urgentes pour les signataires de CMS option Service Garderie est **limitée à 3 interventions** par saison, quel que soit le nombre de territoires. La quatrième et les interventions suivantes seront facturées plein tarif.

Le

A

Le Président de la FDC14 :

Signature de l'Adhérent :

*Précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »*